



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2022

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire

BRENDLE Christelle – COMBRE Rémy – CORTIJO Juan – FROMM Christine – FURLING Magalie – GUIRA Rita – MAYNARD Marlyse – HILDWEIN Joël – SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

ACKERMANN Gérard (procuration à SPINDLER Camille)

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, Madame le Maire demande à rajouter le point suivant :

- Amortissement du site Internet

Adjonction approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Affectation du résultat
- 3) Vote des taux des deux taxes
- 4) Amortissement du site Internet
- 5) Budget Primitif 2022
- 6) Marché relatif aux levés topographiques des réseaux sensibles – Groupement de commandes
- 7) Aménagement parking filtrant salle des fêtes – Attribution marché lot unique VRD
- 8) Divers

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 mars 2022 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Affectation du résultat

Vu l'excédent de fonctionnement de	313 094,33 €
Vu l'excédent d'investissement de	7 963,86 €
Vu la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour	125 740,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **d'affecter** le résultat de fonctionnement de 313 094,33 € comme suit :

➤ 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	117 776,14 €
➤ 002 - excédent de fonctionnement reporté	195 318,19 €

3. Vote des taux des deux taxes

Chaque année, les collectivités locales doivent délibérer sur les taux des impôts locaux.

Les taux relevant de la Commune et sur lesquels il est proposé de se prononcer sont les suivants :

⇒ Taxes foncières sur les propriétés bâties	:	25,45 %
⇒ Taxes foncières sur les propriétés non bâties	:	48,22 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir pour l'année 2022 les taux d'imposition de l'année 2021 afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés, à savoir :

⇒ Taxes foncières sur les propriétés bâties	:	25,45 %
⇒ Taxes foncières sur les propriétés non bâties	:	48,22 %

4. Amortissement du site Internet

Principe général : Une immobilisation est amortissable lorsque son usage attendu est limité dans le temps. L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps...

La Commune a fait l'acquisition d'un site internet en 2021 pour un montant de 1 500 € TTC.

Cette dépense doit faire l'objet d'un amortissement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir cette immobilisation sur une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'amortir l'acquisition du site Internet d'un montant de 1 500 € TTC sur une durée de 1 an.

5. Budget Primitif 2022

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après avoir étudié, chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

⇒ Dépenses de fonctionnement	:	774 774,00 €
⇒ Recettes de fonctionnement	:	774 774,00 €
⇒ Dépenses d'investissement	:	424 660,00 €
⇒ Recettes d'investissement	:	424 660,00 €

6. Marché relatif aux levés topographiques des réseaux sensibles – Groupement de commandes

Dans le cadre du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatifs aux travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques (DT-DICT), la réglementation nécessite de disposer de plans d'une précision de classe A pour tous les réseaux sensibles dans les unités urbaines depuis 2020 et dans les zones rurales à partir de 2026.

Il est proposé de constituer un groupement de commande pour réaliser les levés topographiques des réseaux sensibles.

Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité technique et économique et de faire bénéficier de prix et prestation attractifs.

Pour cela, une convention de groupement de commandes a été établie. Elle prendra acte avec précision de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution du marché qui va en résulter. Elle désignera entre autre, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur et, à ce titre, procédera entre-autre à la passation et à la signature du marché.

Le titulaire du marché sera désigné par la CAO de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, à qui les membres du groupement de commandes délèguent cette compétence.

La convention prendra fin à la notification du marché au titulaire. Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu des conventions constitutives pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer à ce groupement de commandes.

7. Aménagement parking filtrant salle des fêtes – Attribution marché lot unique VRD

Monsieur Haumesser rappelle que huit plis dématérialisés ont été réceptionnés pour l'aménagement du parking filtrant à la salle des fêtes.

Il présente au conseil le procès-verbal d'ouvertures des plis établi par le maître d'œuvre Cocyclique. L'entreprise la mieux notée (également la moins disante) est l'entreprise PONTIGGIA .

Monsieur HAUMESSER indique que le début des travaux est estimé à fin mai, début juin 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux d'aménagement du parking filtrant à l'entreprise PONTIGGIA pour un montant de 143 588,51 euros HT.
- précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits à la section d'investissements du Budget.
- charge Madame le Maire, ou son Représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Divers

- a) Madame le Maire présente les différentes déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- b) Madame le Maire transmet les remerciements de Monsieur Heller Jean-Marc, au nom du Conseil de Fabrique, pour les dons déjà récoltés à ce jour.
- c) Monsieur Schubnel informe que les travaux de mise en place de la rampe d'accès au cimetière sont en voie d'achèvement.
- d) Monsieur Schubnel remercie les donateurs pour leur générosité suite au passage dans les foyers pour les travaux à venir à l'église.
- e) Monsieur Schubnel informe que diverses manifestations auront prochainement lieu à l'église, telles que des concerts...
Des travaux de réfection sont également en cours à la chapelle et dans la salle d'eau.
- f) Monsieur Hildwein demande quand sera matérialisée la « zone bleue » devant l'épicerie. Madame le Maire répond que l'arrêté est pris. Monsieur Haumesser rajoute que des panneaux ont été livrés. La mise en place va se faire prochainement.
- g) Monsieur Combre demande des informations concernant les dimensions de la rampe PMR au cimetière.
- h) Madame Brendlé informe que la quête de la ligue contre le cancer aura lieu, à Obersaasheim, du 19 au 30 avril 2022. Les quêteurs feront du porte à porte durant cette période.

- i) Madame Brendlé remercie Monsieur Brendlé pour le remplacement d'ampoules de candélabres à la salle polyvalente.
- j) Madame Mélaye fait part de la demande de l'épicerie « Chez Marie » d'ouvrir en nocturne un vendredi par mois, ainsi que du passage d'un food truck, en été. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion pour faire part de sa décision, le temps de se renseigner pour les différentes autorisations.
- k) Madame Mélaye informe également que Marie souhaiterait installer un panneau directionnel de l'épicerie « Chez Marie » au niveau de la piste cyclable. Madame le Maire propose de se renseigner auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- l) Madame Mélaye informe avoir été sollicitée pour l'installation d'un distributeur de pizzas dans la Commune. Après divers échanges, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.
- m) Madame Mélaye informe que beaucoup d'enfants participent à l'exposition de dessins de Pâques à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20 h 45.

Obersaasheim, le 20 avril 2022

Le Maire,

Marie-Laure GEBER

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 12 avril 2022

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Affectation du résultat
- 3) Vote des taux des deux taxes
- 4) Amortissement du site Internet
- 5) Budget Primitif 2022
- 6) Marché relatif aux levés topographiques des réseaux sensibles – Groupement de commandes
- 7) Aménagement parking filtrant salle des fêtes – Attribution marché lot unique VRD
- 8) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal	<i>Absent excusé</i>	SPINDLER Camille
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		